

Président	Présidente	Député du projet	Approbation
Elaboration			26/09/2017
Révision intégrée n°1			02/09/2018
1 ^{re} modification			08/09/2018
Révision intégrée n°2			27/02/2019
Mise en compatibilité n°1			27/12/2018
Révision du PLU	14/09/2017		27/04/2021

Urbanisme

Agence de Nîmes
188, Allée de l'Amérique Latine
30000 NÎMES
Tel : 04 66 28 97 03
Fax : 04 66 28 97 19
nima@urbanis.fr

Mairie de Jonquières-Saint-Vincent
Place de la Mairie
30 300 JONQUIÈRES SAINT-VINCENT
Tel : 04 66 74 50 12
Fax : 04 66 74 50 13

LEGENDE

- Limite de zone
- Éléments de paysage au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme - haies
- Linéaire commercial au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Éléments du patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé
- Secteur avec limitation de la constructibilité de 100m autour des limites de la station d'épuration
- Niveau minimum de construction de part et d'autre des axes routiers
- Contraintes écologiques au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme - 10m de part et d'autre du Valt
- Périmètre faisant l'orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU
- Secteur de bruit de part et d'autre des infrastructures terrestres

Zones inondables

- Enveloppe des zones inondables par ruissellement
- Enveloppe des zones inondables du PPRI approuvé par AP du 16/09/2016

Périmètres de protection réglementaires du puits des Isergues (DUP du 27/04/1995)

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Périmètres de protection indicatifs du champ captant de Peyrouse (DUP du 10/10/1975 et rapport hydrogéologique du 23/11/2010)

- Périmètre de protection éloigné

Périmètres de protection indicatifs du champ captant du Mas de Clerc (rapport hydrogéologique du 25/11/1996)

- Périmètre de protection éloigné

Secteurs soumis à risque glissement de terrain

- Aléa fort
- Aléa moyen

Aléa gonflement Argiles

- Aléa moyen sur toute la commune

Tableau des éléments du patrimoine à protéger en application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Numéro	Description
1	Mairie
2	Moulin
3	Moulin

Liste des emplacements réservés

Nom	Description	Bénéficiaire	Superficie (m²)
ER1	Elargissement du chemin du Mas Rouge à 6 m	Commune	510
ER2	Elargissement du chemin du Mas Rouge à 6 m	Commune	107
ER3	Elargissement de la rue des Carrères à 6 m	Commune	204
ER4	Elargissement de la rue des Carrères à 6 m	Commune	188

